Une image contenant texte

Description générée automatiquement

**Mémoire sur la révision**

**de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick**

**Pour un aménagement du territoire**

**favorable au mieux-être des aînés**

**Présenté par**

**L’Association francophone des**

**aînés du Nouveau-Brunswick**

**JUIN 2021**

**La gouvernance locale et l’aménagement du territoire**

L’Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick (AFANB) tient d’abord souligner qu’elle n’est pas en désaccord avec la pleine municipalisation de la province, comme le recommande l’Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB). De telles municipalités permettent le développement de projets Municipalité / Communauté amie des aînés (MADA).

Nous croyons à une gouvernance locale qui valorise les aînés de sa communauté pour que ceux-ci continuent à vivre le plus longtemps possible dans leur domicile. Ainsi, ils pourront contribuer positivement au développement de leur communauté et se sentir valorisés, ce qui favorisera leur mieux-être individuel et collectif.

Nous souhaitons que le modèle de gouvernance locale qui sera choisi permette de mieux gérer les enjeux et responsabilités communautaires. Évidemment, les regroupements devraient se faire en respectant les différentes communautés d’intérêt, y compris la langue, la taille des regroupements et leur capacité fiscale. Le gouvernement devra s’assurer qu’un système de péréquation soit mis en place afin d’assurer l’équité entre les différents regroupements.

L’AFANB considère que l’accent devrait être mis sur l’aménagement du territoire tout au long de cette démarche, de façon à prendre en compte la réalité de chaque entité, y compris le vieillissement de la population.

**Le rythme du vieillissement de la population**

Le Nouveau-Brunswick a la population la plus vieillissante au Canada. Selon le rapport du Conseil sur le vieillissement du Nouveau-Brunswick, les personnes de 65 ans et plus composaient 19,5 % de la population provinciale en 2016. Il est prévu qu’en 2038, les aînés représenteront 31,3 % de la population, alors qu’au plan national, ce taux devrait se situer autour de 24 %.

Ces statistiques révèlent l’importance qui devra être accordée aux aînés dans l’aménagement du territoire et le renforcement des commissions de services régionaux. Les commissions de services régionaux devraient jouer un rôle plus important pour permettre l’amélioration des programmes et des services communautaires offerts à la population francophone de 50 ans et plus, tout en respectant leurs droits linguistiques et culturels. En 2016, le Nouveau-Brunswick comptait 110 950 francophones de 50 ans et plus.

Présentement, c’est le ministère du Développement social qui assume en majeure partie la responsabilité des programmes et services offerts aux aînés, mais ceux-ci ont subi d’importantes réductions au cours des dernières années.

Depuis 2010, nous avons développé avec le ministère du Développement social le programme Municipalité / Communauté amie des aînés. L’objectif de ce programme est de développer un réseau de comités amis des aînés au sein des 53 membres de l’Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) d’ici quelques années. Jusqu’ici, 23 municipalités francophones sont membres de ce réseau et d’autres pourraient le devenir, mais nous avons besoin de ressources humaines et financières stables pour poursuivre le travail.

**La contribution des aînés à la vie communautaire, sociale et économique**

Il faut souligner l’importante contribution des aînés du Nouveau-Brunswick à la qualité de la vie sociale et économique des communautés. Selon une étude coordonnée par l’AFANB et la Chaire de recherche du vieillissement de l’Université de Moncton, laquelle a été effectuée par les professeurs Pierre-Marcel Desjardins et Maurice Beaudin, tous deux économistes de l’Université de Moncton, chaque année, les aînés du Nouveau-Brunswick consacrent plus de 20 millions d’heures de bénévolat, ce qui équivalait en 2010 à 218 millions de dollars si ces personnes avaient reçu le salaire minimum. Il va sans dire que cette somme serait encore plus élevée en 2021, compte tenu du taux d’inflation et de l’augmentation du nombre d’aînés. De plus, les aînés ont contribué pour 85 millions de dollars en dons en 2013, soit 46 % de tous les dons offerts dans la province. Selon cette étude, chaque année, ils contribuent au maintien ou à la création de 14 000 emplois.

Ajoutons à cela que les aînés ont offert plus de 28,5 millions d’heures de soins à domicile, un travail d’une valeur de 300 millions de dollars par année au salaire minimum. Ils ont contribué pour près de 1,3 milliard de dollars aux revenus gouvernementaux en 2010 et ont acheté 2,5 millions de dollars en biens et services.

Les aînés francophones ont généré des ventes de près de 850 millions de dollars en 2010, contribuant ainsi à maintenir ou à créer près de 4 700 emplois et ont fourni près de 420 millions de dollars en revenus gouvernementaux. Ces chiffres remontent à 2010 et 2016. S’ils étaient mis à jour, ils augmenteraient à mesure que le nombre de personnes aînées augmente.

Au lieu de ne les considérer que comme un fardeau, le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait reconnaître la valeur de la participation des aînés à la vie communautaire, citoyenne et économique de la province.

**Le rôle des commissions de services régionaux envers des aînés**

Même si l’engagement des aînés dans la vie communautaire, sociale et économique du Nouveau-Brunswick est très significative, il serait faux de conclure que tout est rose et qu’on leur accorde la bienveillance à laquelle ils ont droit en vieillissant.

Rappelons-nous que les aînés du Nouveau-Brunswick ont un niveau élevé de pauvreté. Ce sont 17 % des hommes et 23 % des femmes de 65 ans et plus qui sont à faible revenu. Comme les femmes représentent 54 % des personnes de 65 ans et plus, elles sont d’autant plus nombreuses que les hommes à se trouver dans cette situation.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait cesser de se dégager de ses responsabilités face aux aînés en voulant transférer un maximum de responsabilités aux groupes de bénévoles sans leur fournir les ressources humaines et financières dont ils ont besoin pour bien s’acquitter de leurs tâches.

Nous insistons sur l’importance d’un aménagement du territoire et d’un renforcement des commissions de services régionaux qui tiennent compte des besoins de la population vieillissante. Nous demandons aussi que les droits linguistiques et culturels de tous les citoyens de la province, y compris les aînés francophones, soient respectés.

Les commissions de services régionaux devraient être dotées de ressources financières et humaines nécessaires pour favoriser le mieux-être des aînés. Favoriser le mieux-être des aînés, c’est s’assurer que chacun et chacune puisse vieillir dignement. C’est lutter contre l’exclusion sociale et la solitude qui les font vieillir trop vite, c’est aménager des espaces sécuritaires afin que les aînés restent actifs le plus longtemps possible, et c’est mettre en valeur leurs talents et leurs contributions.

Nous méritons et revendiquons l’accès à des programmes et services communautaires capables d’assurer le mieux-être des 50 ans et plus.

**Conclusion**

L’AFANB tenait à souligner l’importance de la contribution économique et sociale des aînés, et rappeler au gouvernement le rôle important qu’il doit jouer face au vieillissement de la population. La réforme de la gouvernance locale doit tenir compte de cette réalité et des besoins des aînés dans sa planification.

RECOMMANDATIONS

1. Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick procède à une réforme de la gouvernance locale qui contribuera au mieux-être des aînés;
2. Que l’accent soit mis sur l’aménagement équitable du territoire;
3. Que le mandat des commissions de services régionaux soit renforcé pour que celles-ci puissent contribuer par divers programmes et services au mieux-être des aînés de chaque région;
4. Que des programmes et services soient offerts pour assurer le développement communautaire;
5. Que des ressources humaines et financières soient accordées pour assurer le bon fonctionnement de la gouvernance locale et du développement communautaire.

MISSION

L’Association des aînés du Nouveau-Brunswick a comme mission de regrouper les francophones de 50 ans et plus afin de promouvoir leur mieux-être, de veiller à la défense de leurs droits et ainsi, de contribuer à leur épanouissement personnel et à celui de toute la société.

Références :

Livre vert du ministre Daniel Allain sur la réforme de la gouvernance locale

Profil statistique 2016 des personnes âgées francophones au Canada-FAAFC

Apport social et économique des aînés du Nouveau-Brunswick, par l’AFANB et la Chaire de recherche du vieillissement de l’Université de Moncton, présenté en 2016

Les aînés et la situation de pauvreté au Nouveau-Brunswick, par l’AFANB, le Front commun pour la justice sociale et la Chaire de recherche du vieillissement de l’Université de Moncton, présenté en 2018

Se tenir ensemble : Une stratégie sur le vieillissement pour le Nouveau-Brunswick, présenté par le Conseil sur le vieillissement du Nouveau-Brunswick en 2017